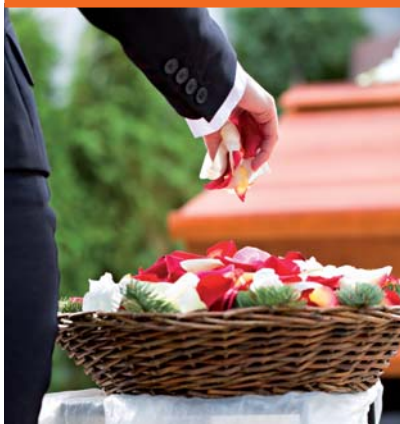


Syndicat
Intercommunal
Funéraire
de la
Région Parisienne



RAPPORT ANNUEL • 2013





Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2013.

SOMMAIRE

03 Éditorial

04 Offrir un service public
funéraire de qualité

05 Les chiffres clés

05 Les 81 collectivités

06 Les instances du syndicat

08 Une année au SIFUREP

10 Conseiller et assister les services
d'état civil et les familles

12 Valoriser et mieux gérer
les cimetières

13 La centrale d'achat

14 Première année du nouveau contrat
de délégation pour le service
extérieur des pompes funèbres

18 Les crématoriums

22 Mont-Valérien à Nanterre

22 Val-de-Bièvre à Arcueil

23 Cimetière du Parc à Clamart

23 Champigny-sur-Marne

24 Les chambres funéraires

24 Mont-Valérien à Nanterre

25 Montreuil-sous-Bois

26 Liste des délégués



81 collectivités, en se regroupant depuis plus d'un siècle au sein du SIFUREP, ont permis de maintenir sur leur territoire un service public funéraire.

Ce compte-rendu d'activité est le reflet des réalisations menées à bien en 2013 par le précédent comité et je tiens à en remercier l'ensemble des membres du Bureau sortant tout comme les délégués.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- Augmentation de 30 % du nombre d'engagements tarifaires délivrés en 2013, dans le cadre de la délégation de service public du service extérieur des pompes funèbres. Preuve que ce service correspond à une attente des familles qui bénéficient d'un service complet d'obsèques pour un coût de 1 657 €, montant très en deçà de la grille de tarifs d'OGF, notre délégataire.
- Augmentation aussi du nombre de crémations qui passe à 5 719, ce qui représente 26,4 % des crémations réalisées en Île-de-France.
- Création d'une centrale d'achat pour contribuer à la maîtrise des coûts dans le domaine funéraire. Lancée à la fin du mandat, elle réunit déjà 17 collectivités et deux marchés sont en cours d'exécution. D'autres seront lancés dans le courant du dernier trimestre 2014. Cette mutualisation permet de mieux gérer nos cimetières et d'apporter le meilleur service à nos concitoyens.
- Les 4 crématoriums seront tous dotés à la fin de l'année de lignes de filtration respectueuses des nouvelles normes de rejets, avec 4 ans d'avance sur l'échéance réglementaire.

Un comité renouvelé à 70 % après les élections municipales a été mis en place en mai dernier pour poursuivre ce travail, en particulier développer la nouvelle compétence optionnelle « cimetières ». Les villes ou syndicats intercommunaux qui le souhaitent peuvent choisir de déléguer au syndicat cette compétence ou nouer des partenariats comme l'a déjà fait le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles.

Ce mandat sera aussi l'occasion de collaborer avec de nouvelles collectivités. La cohésion du plus grand nombre est, à mes yeux, essentielle pour un syndicat dont l'objectif premier est de défendre les intérêts des communes adhérentes et ceux des familles endeuillées. Elle contribue aussi à notre force et à notre crédibilité comme acteur public de poids dans le domaine funéraire au moment où la Métropole du Grand Paris va se mettre en place.

Je souhaite saluer le professionnalisme de nos délégataires, tant pour OGF que pour les Services Funéraires de la Ville de Paris, et celui de l'équipe du SIFUREP.

Mes remerciements vont aux membres de l'actuel comité pour m'avoir accordé leur confiance, en m'élisant à la présidence. Ensemble, nous reprenons le flambeau que se transmettent les élus de la périphérie de Paris depuis 1905.

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP,
Député-Maire de Courbevoie



Offrir un service public funéraire de qualité

Les missions du Sifurep

Le service public funéraire de la région parisienne

Syndicat mixte créé en 1905, le SIFUREP a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire pour les collectivités adhérentes.

À l'écoute des évolutions sociales, humaines et culturelles qui influencent nécessairement l'action publique funéraire et les pratiques professionnelles des acteurs du service funéraire, le SIFUREP exerce ses missions avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes.

Dans cet objectif, il veille à l'amélioration continue de l'accueil des familles des défunts, à l'accessibilité de tous à un service extérieur des pompes funèbres et à des infrastructures de qualité à un prix maîtrisé.

Il accompagne et conseille également les collectivités et leurs services dans l'application des réglementations et dans l'information des administrés sur les services et les équipements funéraires à leur disposition.

Pour anticiper les besoins à venir, le SIFUREP engage des études prospectives et réunit des experts autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, tels que : les rites funéraires et la législation, les cimetières et l'aménagement urbain, la conservation et la valorisation du patrimoine funéraire, le statut des cendres, leur destination et leur traçabilité...

À cet effet, le SIFUREP :

- **a conclu avec le délégataire OGF un contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres** (pour 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- **gère 6 équipements funéraires par gestion déléguée :**
 - 4 crématoriums (Mont-Valérien à Nanterre, Val-de-Bievre à Arcueil, Parc à Clamart et Champigny-sur-Marne) ;
 - 2 chambres funéraires (Nanterre et Montreuil-sous-Bois) ;
- **assiste et conseille les collectivités** en matière de législation funéraire et les représente devant les autorités concernées ;
- **accompagne les villes dans leurs réflexions** sur la place des cimetières dans le tissu urbain et sur les actions d'amélioration de gestion, d'aménagement de ces équipements publics ;
- **a créé une centrale d'achat pour une meilleure gestion des cimetières** et propose des marchés de services, fournitures et travaux en matière funéraire.

Compétence « cimetières » :

Le SIFUREP a mis en place en 2013 une compétence optionnelle « cimetières » relative à la création et/ou à l'agrandissement, ainsi qu'à la gestion des cimetières.

Partenariat avec les syndicats intercommunaux :

Depuis 2010, le SIFUREP développe un partenariat privilégié avec les syndicats intercommunaux de cimetières. Il a signé une convention avec le syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles, qu'il assiste dans sa gestion et ses travaux de rénovation.

Les chiffres clés

Contrats de délégation de service public

- **Service extérieur des pompes funèbres :** contrat entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 6 ans. Délégataire OGF.
- **Chambres funéraires :**
 - **Nanterre :** contrat entré en vigueur le 4 octobre 2007. Délégataire OGF. Nombre d'admissions en 2013 : **1 453**
 - **Montreuil-sous-Bois :** contrat entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Délégataire : OGF. Nombre d'admissions en 2013 : **747**

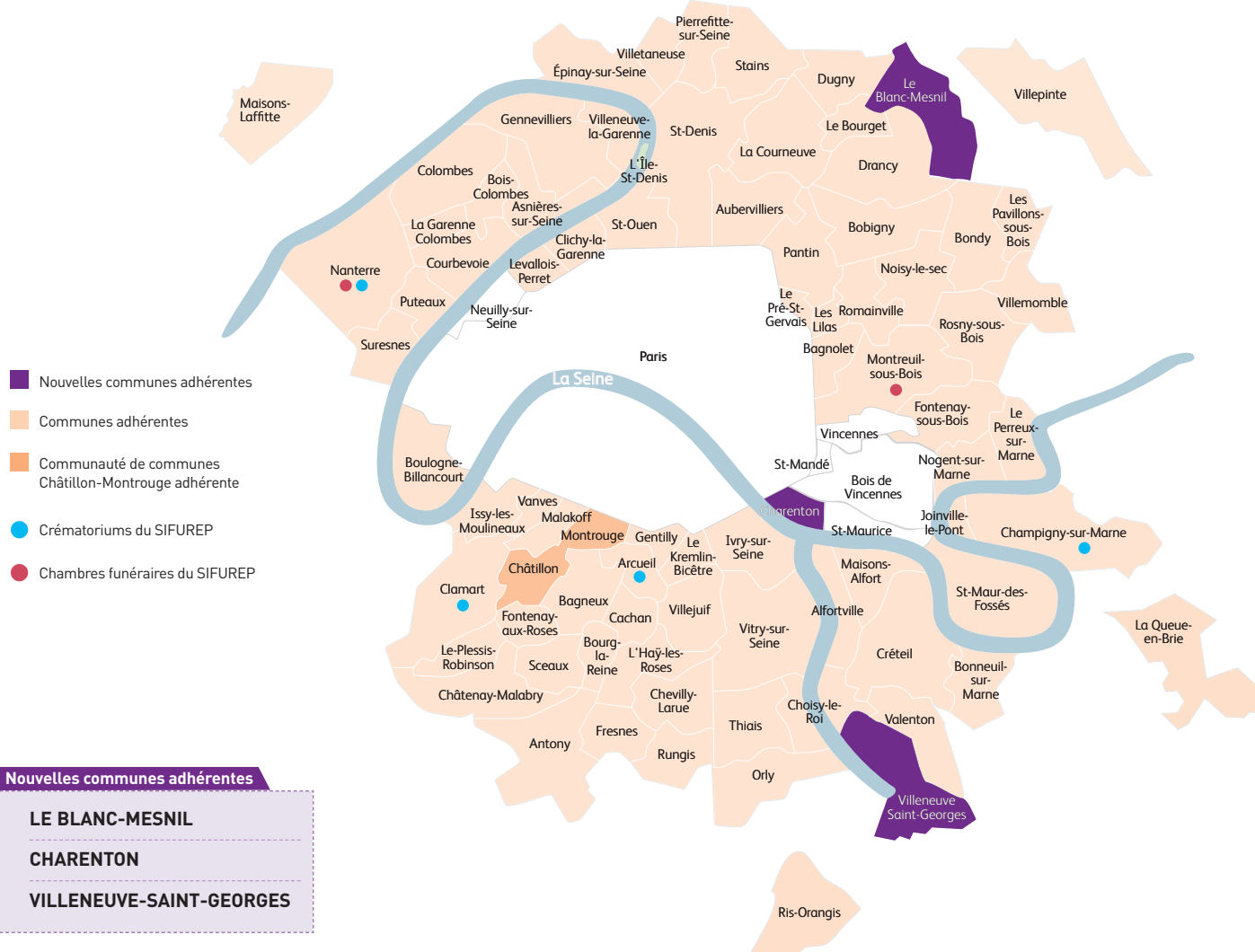
Le syndicat

- **Date de création du syndicat :** 1905
- **Nombre d'adhérents :** 81 dont 80 communes et la communauté de communes de Châtillon-Montrouge. Les communes du Blanc-Mesnil, de Charenton et de Villeneuve Saint-Georges ont adhéré au syndicat en 2013.
- **Nombre d'habitants :** plus de 3,4 millions.

- **Crématoriums :**
 - **Mont-Valérien à Nanterre :** ouvert en 1999. Délégataire OGF. Nombre de crémations en 2013 : **1 975**
 - **Val-de-Bière à Arcueil :** ouvert en 2002. Délégataire : Société Groupement Funéraire Francilien (G2F). Nombre de crémations en 2013 : **1 289**
 - **Parc à Clamart :** ouvert en 2007. Délégataire : OGF. Nombre de crémations en 2013 : **1 171**
 - **Champigny-sur-Marne :** ouvert en 2007. Délégataire : SEM Services funéraires de la Ville de Paris. Nombre de crémations en 2013 : **1 557**

LES 81 COLLECTIVITÉS

plus de 3 400 000 habitants



Les instances du Syndicat

Le bureau

Suite aux élections municipales qui se sont déroulées les 23 et 30 mars derniers, le nouveau Comité syndical du SIFUREP s'est réuni, vendredi 23 mai 2014, pour élire son Président et le nouveau Bureau qui est composé de 9 Vice-présidents.

Jacques KOSSOWSKI, Député-Maire de Courbevoie, a été élu à l'unanimité Président. Il succède à Carinne JUSTE, Maire de Villeteuse qui était Présidente du SIFUREP depuis le 30 juin 2011 et reste Vice-présidente.



PRÉSIDENT

JACQUES KOSSOWSKI

Député-Maire de Courbevoie



1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

MARIE-AUGUSTE GOUZEL

Conseiller Municipal délégué d'Issy-les-Moulineaux



2^E VICE-PRÉSIDENTE

CARINNE JUSTE

Maire de Villeteuse



3^E VICE-PRÉSIDENT

GUY JOUVENELLE

Conseiller Municipal de Pierrefitte-sur-Seine



4^E VICE-PRÉSIDENTE

SYLVIE BLIN

Maire-adjointe d'Épinay-sur-Seine

En 2013

Le Comité s'est réuni à deux reprises et a adopté 30 délibérations. Le Bureau s'est réuni à 4 reprises. Le syndicat a conclu 7 marchés.

Les commissions thématiques du SIFUREP, une expertise nécessaire à la prise de décision

Le SIFUREP dispose de deux commissions thématiques constituées de délégués désignés parmi les élus du Comité. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au Bureau et à l'assemblée délibérante.

La commission « Communication » est chargée d'étudier notamment les différents outils de communication mis en place par le syndicat.

Elle est coprésidée par :

Hassan HMANI, *Vice-président*,

Christian METAIRIE, *Vice-président*,

Joséphine TILQUIN, *Vice-présidente*.

En sont membres :

Gérard BORDES, *délégué de la commune de Dugny*,

Véronique GAUTHIER, *déléguée de la commune de Ris-Orangis*,

Emilie LACAZE, *déléguée de la commune de Villeneuve-la-Garenne*,

Anne-Laure LEBRETON, *déléguée de la commune de Puteaux*,

Isabelle LEVEQUE, *déléguée de la commune de Bobigny*,

Pascale MARTINEAU, *déléguée de la commune de Nogent-sur-Marne*.

La commission « Cimetières » traite de l'évolution des cimetières communaux et intercommunaux sur le territoire du syndicat.

Elle est coprésidée par :

Marie-Auguste GOUZEL, *Vice-président*,

Guy JOUVENELLE, *Vice-président*,

Joséphine TILQUIN, *Vice-présidente*.

En sont membres :

Sabrina ASSAYAG, *déléguée de la commune des Pavillons-sous-Bois*,

Patrice CALSAT, *délégué de la commune de Romainville*,

Jacques CRESPIN, *délégué de la commune d'Alfortville*,

Gilles CHAUMERLIAC, *délégué de la commune de Bois-Colombes*,

Gilles DEBROSSE, *délégué de la commune de Châtenay-Malabry*,

Pascale MARTINEAU, *déléguée de la commune de Nogent-sur-Marne*,

Olivier MATHIS, *délégué de la commune de Stains*,

Jean MILCOS, *délégué de la commune de Clamart*,

Séverine PETER, *déléguée de la commune d'Ivry-sur-Seine*,

Sylvie RAMOND, *déléguée de la commune de Levallois-Perret*.



La participation des associations d'usagers : la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Composée de représentants d'associations, la CCSPL s'est réunie au cours de l'année 2013 pour examiner les rapports d'activités des concessionnaires.

Les associations membres de la commission sont : AFOC 92 (Association Force Ouvrière des Consommateurs 92), Association nationale crématisse, Familles de France, Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92), UFC Que Choisir Île-de-France et Vivre son Deuil Île-de-France.

Les moyens financiers du syndicat

Les recettes

Les recettes représentent un total de **872 209 €**. Elles sont constituées en quasi-totalité des frais de contrôle versés par les délégataires, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le syndicat, la cotisation des communes adhérentes au syndicat et des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du Syndicat Intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les recettes sont constituées en totalité par les amortissements, l'excédent de l'exercice précédent et le fonds de compensation pour la TVA, soit **60 369 €**.

Les dépenses

Les dépenses s'élèvent à **839 242 €** hors reste à réaliser et sont essentiellement constituées par :

- les charges à caractère général : **214 205 €** qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges du personnel : **301 743 €** ;
- les autres charges de gestion courante : **121 221 €** ;

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **32 511 €**.



2013 : une année au SIFUREP

Retour sur les temps forts de l'année écoulée

- **Nouvelles adhésions** : le comité syndical du 5 décembre 2013 a approuvé l'adhésion des communes du Blanc-Mesnil, de Charenton et de Villeneuve-Saint-Georges.
- **Colloque** : le 9 octobre, près de 120 personnes ont assisté au colloque annuel sur le thème : « Services funéraires : droit des usagers et valorisation des cimetières ». Trois temps forts ont animé les échanges : la présentation du rapport publié par le Défenseur des Droits sur la législation funéraire, une table-ronde consacrée à la biodiversité et la mise en place du zéro pesticide dans les cimetières et la présentation des premiers marchés attribués dans le cadre de la centrale d'achat du SIFUREP.

Le compte rendu du colloque est disponible sur le site internet du SIFUREP www.sifurep.com (rubrique « Bibliothèque / Comptes rendus »).

- **Création de la compétence optionnelle « cimetières »** : la modification des statuts approuvée par le comité syndical du 6 décembre 2012 a été définitivement validée par arrêté interpréfectoral le 17 juin 2013. Les collectivités peuvent à présent adhérer à la compétence optionnelle « cimetières » du SIFUREP et l'ensemble des personnes publiques d'Île-de-France, à la Centrale d'achat.

- **Centrale d'achat** : 17 collectivités ont adhéré en 2013 et deux marchés ont été attribués (marché d'études pré-opérationnelles d'aménagement de cimetières et marché de reprises administratives de sépulture). Un comité de suivi a été mis en place avec les collectivités adhérentes afin d'identifier les nouveaux marchés à passer, partager les retours d'expérience et échanger les « bonnes pratiques » en matière funéraire.

- **Publication des résultats de l'enquête annuelle sur les tarifs 2013** des concessions, des taxes funéraires, des travaux dans les cimetières et sur la destination des cendres dans les communes adhérentes.

Les résultats de l'enquête sont disponibles sur le site extranet du SIFUREP dans la rubrique « Cimetières ».

- **Le SIFUREP sur France 2** : le 1^{er} mars l'émission les Infiltrés a consacré un reportage au secteur funéraire. Interviewé dans le cadre de cette émission, par ailleurs très polémique, le SIFUREP a fait connaître son action pour maintenir un service public funéraire. Dans les 3 jours qui ont suivi, une centaine de particuliers a demandé des informations complémentaires sur le syndicat, le contrat du service extérieur et a souhaité recevoir le guide des obsèques. Le site internet du syndicat a également enregistré une augmentation importante de sa fréquentation.





• **Mémoire des syndicats urbains d'Île-de-France* sur la Métropole du Grand Paris** : suite à l'adoption de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », les grands syndicats urbains d'Île-de-France ont publié un mémorandum afin d'exposer leurs interrogations et préoccupations sur la mise en œuvre de ce texte. Les Présidents et représentants des syndicats ont rencontré début mai 2014 la Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'État et de la Fonction Publique ainsi que le Président et le Vice-Président de Paris Métropole afin de souligner la nécessité que leurs spécificités soient prises en compte par la mission de préfiguration.

* SIGEIF, SEDIF, SIPPEREC, SIAAP, SYCTOM, SIFUREP et Seine Grands Lacs

• **Les temps de mémoire** : le 1^{er} novembre se sont déroulées les cérémonies des temps de mémoire aux crématoriums de Champigny-sur-Marne et du Mont-Valérien à Nanterre. À Champigny, le temps de mémoire a été précédé de l'inauguration de l'extension du jardin du souvenir. Les cérémonies aux crématoriums du Parc à Clamart et du Val-de-Bièvre à Arcueil ont respectivement eu lieu les samedis 9 et 16 novembre.

• **La rencontre annuelle des villes adhérentes SIFUREP** s'est déroulée le mercredi 5 juin 2013 en présence de l'ensemble des représentants du syndicat, des services d'État Civil et des représentants d'OGF.

Légère augmentation du taux de mortalité en Île-de-France

Pour l'année 2013, le nombre de décès au niveau national est estimé à **572 000** (soit **+ 0,3 %** par rapport à l'année 2012).*

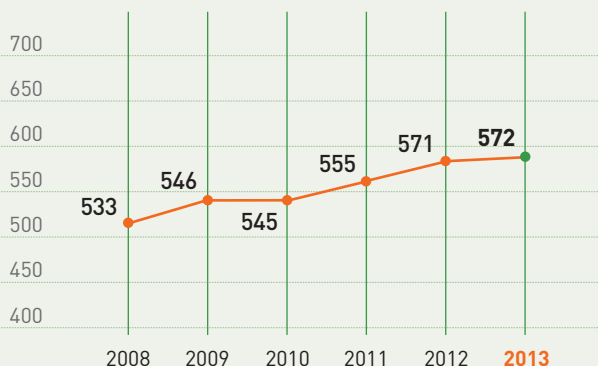
En Île-de-France, le nombre de décès en 2013 est de **73 068** contre **72 529** pour 2012 (soit **+ 0,7 %**).

Légère augmentation du taux de crémation en Île-de-France

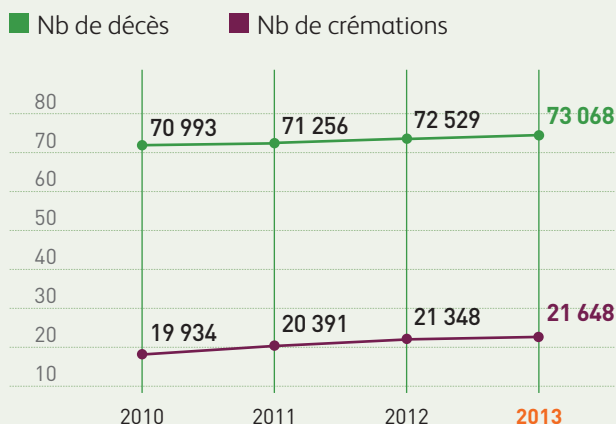
En Île-de-France **21 648** crémations ont été réalisées en 2013 contre **21 348** crémations en 2012 soit une augmentation de presque **1,5 %**.

Le total des crémations en Île-de-France représente **29 %** des décès, il reste toujours inférieur au taux national estimé à **33 %**.

La mortalité en France (nombre de décès en milliers)



Crémation en Île-de-France (en milliers)



* Les chiffres définitifs ne sont communiqués par l'INSEE que deux ans après.



Conseiller et assister les services d'état civil et les familles

Une expertise au service des communes

Le syndicat met à la disposition des services d'état civil et des conservateurs de cimetières des communes adhérentes ses compétences et son expertise dans le domaine juridique pour répondre à toute question portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et la gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

Enquête sur les tarifs des cimetières

Le syndicat mène une enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes sur :

- les tarifs des concessions ;
- les taxes funéraires ;
- les travaux dans les cimetières (pour les villes ayant une régie communale) ;
- la destination des cendres.

Les résultats de l'enquête funéraire 2013 sont téléchargeables sur l'espace adhérent du SIFUREP (rubrique cimetières) accessible depuis le site internet du syndicat : www.sifurep.com



Informations pour les services d'état civil

Que faire en cas de décès ?

- **Informar les familles de l'existence du contrat de délégation de service public pour le service extérieur et de l'engagement contractuel.** Cet engagement contractuel permet de proposer aux familles, qui souhaitent en bénéficier, un service public dont la qualité et les tarifs sont garantis et contrôlés par le syndicat dans le respect des principes suivants : continuité du service, égalité de traitement, protection des intérêts des familles.
- **Remettre aux familles le Guide des Obsèques et l'engagement contractuel.** Le guide a pour but d'informer les familles sur les démarches à effectuer et l'organisation des obsèques. L'engagement contractuel offre une référence tarifaire pour un convoi local. Ces informations permettent aux familles de comparer les prestations et ainsi choisir plus aisément une entreprise funéraire.
- **En cas de décès d'un enfant de moins de 1 an,** informer les familles que le délégataire assure la gratuité des obsèques (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que le cercueil) si un certificat de décès a été établi.
- **En cas de décès d'un enfant de moins de 16 ans,** informer les familles qu'elles peuvent bénéficier d'une prise en charge, par le concessionnaire, à hauteur de 50 % des frais liés à la préparation et l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil.
- **En cas de décès d'une personne dépourvue de ressources suffisantes** sur le territoire de la commune adhérente, les obsèques sont prises en charge par le délégataire et non par la commune, sur la base d'une attestation du CCAS (Centre communal d'action sociale).

Le délégataire peut être sollicité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour procéder à tout enlèvement des corps sur la voie publique et au transport en chambre funéraire.

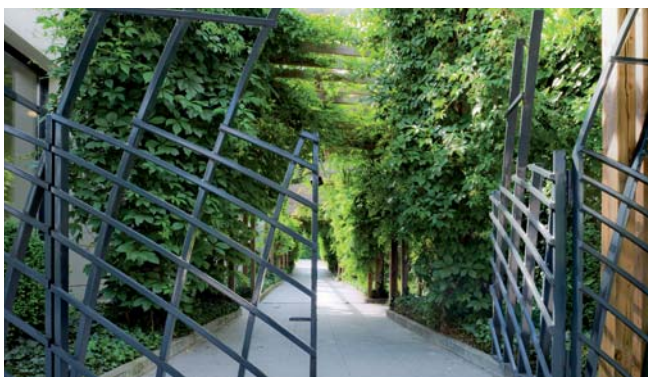
À SAVOIR



Que faire si la famille exprime le désir de procéder à une crémation ?

Informez les familles de l'existence du crématorium du SIFUREP le plus proche et du fait que :

- le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public ;
- toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder à ces services ;
- les crématoriums disposent tous d'une ou plusieurs salles de cérémonie adaptées ;
- la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse ;
- le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement.



Tous les équipements du SIFUREP disposent de jardins du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Par ailleurs, les crématoriums de Champigny et d'Arcueil disposent d'un site cinéraire permettant l'inhumation des urnes ou leur dépôt dans un columbarium.

La législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium le temps de la réflexion, pour décider du lieu de destination des cendres. Le syndicat a négocié dans les contrats de délégation de service public que cette possibilité soit effective 3 mois gratuitement.

Crémation d'une personne dépourvue de ressources suffisantes :

Elle est gratuite dans les crématoriums du syndicat pour les personnes décédées sur le territoire des communes adhérentes.

Le Guide des Obsèques

Le Guide des Obsèques conçu et réalisé par le SIFUREP a pour objectif d'aider les communes adhérentes et plus particulièrement les services d'état civil à informer les familles sur les démarches funéraires à effectuer lors d'un décès.

La nouvelle édition, publiée en avril 2013, a été actualisée en fonction de l'évolution récente de la législation et comporte un certain nombre de nouveautés, en particulier :

- un modèle de devis type, tel que les opérateurs funéraires doivent le fournir aux familles, conformément à l'arrêté du 23 août 2010 ;
- un lexique pour aider les familles à mieux comprendre et distinguer les différentes prestations déclinées sur le devis type.

Ce guide est mis gratuitement à la disposition des services d'état civil et des cimetières des communes adhérentes. Il peut être diffusé et mis à la disposition du public au travers, notamment, des sites internet et des magazines municipaux.

Vous pouvez retrouver l'édition 2013 du Guide des Obsèques sur le site internet du syndicat :

www.sifurep.com,



Valoriser et mieux gérer les cimetières

Avec une nouvelle compétence optionnelle « cimetières » et le développement de la centrale d'achat, le SIFUREP élargit ses activités pour répondre aux demandes des collectivités en matière funéraire.

Une nouvelle compétence optionnelle « Cimetières »

Depuis plusieurs années, certaines collectivités ont interrogé le SIFUREP sur la possibilité de lui confier la gestion de leur cimetière. Le comité syndical, pour répondre à leurs besoins, a voté le 6 décembre 2012, la modification des statuts du SIFUREP.

Grâce à ce changement de statuts, effectif depuis le 17 juin 2013, le syndicat a acquis la compétence optionnelle « cimetières » qui vient s'ajouter à la compétence « historique » (service extérieur des pompes funèbres, création et gestion de crématoriums et de chambres funéraires).

Cette nouvelle compétence optionnelle concerne la création et/ou l'agrandissement, ainsi que la gestion de cimetières. Les collectivités sont à présent libres de transférer ou non cette compétence au SIFUREP.

Désormais, des syndicats intercommunaux de cimetières ou des communautés d'agglomération peuvent également choisir de transférer leur compétence au syndicat en matière de cimetières.

Informations :

Reprises de concessions et incinérations de restes de corps exhumés

Les communes adhérentes qui procèdent aux reprises de concessions peuvent utiliser les services des 4 crématoriums du SIFUREP pour incinérer les restes de corps exhumés dans le respect de la loi sur la législation funéraire de décembre 2008. Les cendres sont ensuite remises à la commune ou déposées dans un caveau spécifiquement réservé à cet effet.

À SAVOIR

Partenariat avec les syndicats intercommunaux de cimetière

Depuis deux ans, le SIFUREP a signé une convention de partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ). Le SIFUREP assure, pour le compte du SICJ, l'administration, les ressources humaines ainsi que la gestion des finances.



Suite aux études d'aménagement lancées en 2011, d'importants travaux ont été engagés. Une nouvelle entrée a été créée devant la station desservie par le tramway T5, des travaux d'isolation thermique et acoustique ont été réalisés dans l'enceinte du funérarium et du crématorium, des voies ont été aménagées en plusieurs endroits au sein du cimetière pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Les salons d'accueil du funérarium ont été réaménagés pour permettre la création d'une salle de cérémonie, les fours du crématorium ont été renouvelés et une ligne de filtration a été installée, conformément à la réglementation. De plus, pour que le cimetière retrouve un aspect paysager de qualité, un important chantier de réhabilitation des espaces verts a été lancé.





La centrale d'achat du SIFUREP :

une solution pour gérer les cimetières en maîtrisant les budgets

Les cimetières doivent répondre à de nouvelles obligations légales, à l'évolution des pratiques, des rites funéraires et à des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux. Pour accompagner les collectivités dans cette évolution, le SIFUREP a créé une centrale d'achat dont l'objectif est de simplifier la gestion des cimetières et maîtriser les coûts grâce à la mutualisation des achats.

Les avantages pour la collectivité :

Le SIFUREP accompagne les adhérents dans la réflexion, la réalisation des processus funéraires et dans l'exécution des marchés.

L'adhésion permet à la collectivité d'être déchargée de l'organisation des appels d'offre et de bénéficier :

- de l'expertise technique et juridique du SIFUREP ;
- de l'effet de la mutualisation sur les prix et les services associés ;
- de la force d'un réseau d'adhérents auprès des titulaires de marchés publics ;
- de marchés « grand compte » et adaptés aux besoins de toutes les collectivités (quelque soit leur structure ou leur taille) ;
- d'une souplesse d'exécution dans l'utilisation des marchés.

Qui peut adhérer ? Et comment ?

Toute collectivité ou EPCI d'Île-de-France peut adhérer par simple délibération et signature de la convention d'adhésion. L'adhésion à la centrale d'achat est indépendante de l'adhésion au SIFUREP.

Point d'étape

17 communes ont déjà adhéré à la centrale d'achat du SIFUREP : Antony, Bobigny, Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton, Courbevoie, Drancy, Fresnes, La Garenne-Colombes, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Suresnes, Villetaneuse et le Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ).

2 marchés en cours d'exécution :

- **Marché d'études pré-opérationnelles d'aménagement de cimetières** : ce marché, attribué en juillet 2013 à la société Composante Urbaine, est modulable en fonction des besoins et des moyens des collectivités (aménagement d'un site cinéraire ou de carrés militaires, étude sur la typologie des sols ou la gestion des eaux...).
- **Marché de reprises administratives de sépulture** : marché divisé en trois lots correspondant aux départements du 92, 93 et 94. Les trois lots ont été attribués à la société Rebillon Schmit Prévot en juillet 2013. 312 reprises de concessions ont déjà été effectuées pour l'ensemble des collectivités adhérentes à la centrale d'achat en 6 mois (de août à décembre 2013).

D'autres marchés à venir :

- **Reprises administratives de sépulture** (seconde consultation lancée en mars 2014) pour la commune de Charenton et le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ).
- **Marchés de gestion et d'entretien de cimetières en cours de passation ou à l'étude** : systèmes d'information, gardiennage et entretien, espaces verts, patrimoine, environnement et sous-sols, surveillance, restauration de monuments remarquables, chapelles...

Comité de suivi :

Le SIFUREP a mis en place un comité de suivi dédié à la centrale d'achat, avec les collectivités adhérentes afin :

- d'identifier les nouveaux marchés à passer ;
- de partager les retours d'expérience ;
- d'échanger sur la mutualisation des besoins en matière d'entretien des espaces verts, de gestion des déchets ou encore de gardiennage ;
- d'échanger les « bonnes pratiques » en matière funéraire ;
- de suivre les évolutions législatives, sociales, patrimoniales et environnementales.



Première année du nouveau contrat de délégation pour le service extérieur des pompes funèbres

Le rôle du SIFUREP

Le SIFUREP, en tant qu'autorité concédante, contrôle la qualité des services et négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et un service public funéraire de qualité. Le syndicat s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, à savoir, la continuité du service funéraire, l'égalité de traitement pour tous les administrés, et veille à la protection des intérêts des familles.

Le rôle du délégataire OGF

À l'issue d'une procédure de délégation de service public, la convention pour le service extérieur des pompes funèbres a été attribuée à la société OGF (marque commerciale PFG - Pompes Funèbres Générales) pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le délégataire a obligation de rendre compte annuellement au syndicat des prestations délivrées aux familles, de la qualité des services rendus par ses agences et de l'évolution des tarifs des prestations, et ce, pendant toute la durée de la délégation.

Un contrat de service extérieur des pompes funèbres pour maintenir un service public funéraire

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres et a donné aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire.

Elle permet néanmoins aux communes d'assurer le service extérieur des pompes funèbres, soit directement, soit par voie de gestion déléguée.

En sa qualité de délégataire officiel du service extérieur des pompes funèbres et dans le cadre de sa mission, PFG ne bénéficie pas d'exclusivité. Les familles restent dans tous les cas libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix.

Les nouveautés du contrat :

Le contrat s'applique pour les défunts qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- le défunt est domicilié sur le territoire d'une commune du SIFUREP ;
- le défunt est décédé sur le territoire d'une des communes du SIFUREP ou sur le territoire de la commune de Paris ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire du SIFUREP ou sur le territoire de la commune de Paris ;
- les opérations suivantes doivent s'effectuer sur le territoire d'une des communes du SIFUREP à savoir : la cérémonie, l'inhumation, la crémation ou l'exhumation.



Cinq avantages pour les familles et les collectivités adhérentes

1

Un engagement contractuel qui permet de proposer aux familles un service complet d'obsèques à un prix ferme et définitif* de **1 657 € TTC** pour l'année 2014.

Ceci permet aux familles qui le souhaitent d'avoir un service de qualité, avec des tarifs compétitifs, et de comparer avec les devis d'autres opérateurs funéraires.

Ce service complet d'obsèques comprend :

- le convoi avec corbillard et chauffeur ;
- le cercueil pour l'inhumation ou la crémation (avec poignées et garniture étanche) ;
- le capiton ;
- les équipements complémentaires tels qu'un oreiller ainsi qu'une plaque gravée ;
- 3 porteurs ;
- l'organisation et la préparation des obsèques ;
- l'aide et l'accompagnement d'un maître de cérémonie.

2

Pour les enfants de moins d'un an, le délégataire assure la gratuité des obsèques (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que la fourniture d'un cercueil, lorsqu'un certificat de décès a été établi).

3

Pour les enfants de moins de 16 ans, le concessionnaire prend en charge 50 % des frais liés à la préparation et l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil.

4

Un tarif général spécifique, inférieur de 6 % en moyenne aux prix pratiqués par le délégataire sur l'ensemble des prestations assurées dans leur intégralité sur le territoire syndical.

5

Les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sont prises en charge par le délégataire et non par la commune, sur la base d'une attestation du CCAS (Centre communal d'action sociale).

OGF peut être sollicité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour procéder à tout enlèvement des corps sur la voie publique et au transport en chambre funéraire.

* Le montant est révisable annuellement selon une formule définie au contrat.





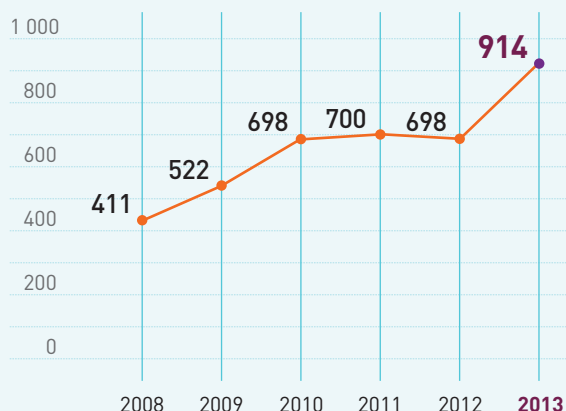
Évolution de l'activité

Le périmètre de l'activité Pompes Funèbres s'est étendu ces dernières années avec les adhésions successives des collectivités de Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Maisons-Laffitte, Valenton, Ris-Orangis, La-Queue-en-Brie et plus récemment des communes du Blanc-Mesnil, de Charenton et de Villeneuve-la-Garenne.

Forte augmentation du nombre de services contractuels*

Évolution 2012/2013 : + 30,4 %

Services contractuels (en nombre)

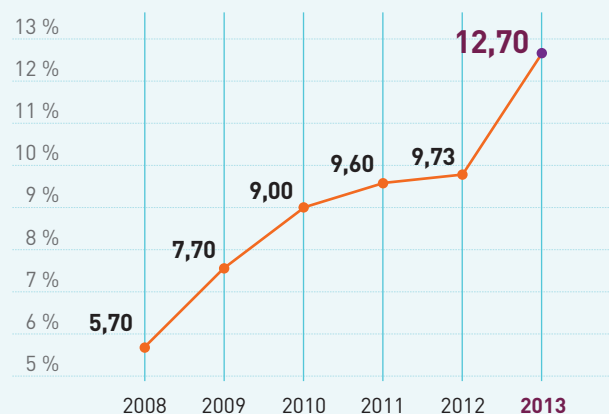


En 2013, le nombre de services contractuels augmente de 30,4 % passant de 698 en 2012 à 914 pour 2013, dont 468 pour le Val-de-Marne, 238 pour les Hauts-de-Seine et 208 pour la Seine-Saint-Denis.

Le pourcentage de services contractuels par rapport aux nombres d'obsèques

Évolution 2012/2013 : + 12,7 %

Nombre d'obsèques complètes (en %)



Le pourcentage de services contractuels par rapport aux nombres d'obsèques complètes, pour l'année 2013, est de 12,7 % (contre 9,8 % en 2012).

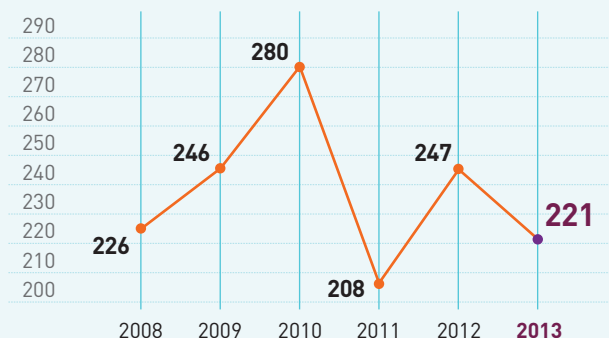
* Service contractuel : prestation spécifique d'obsèques négociée par le SIFUREP dans le cadre du contrat signé avec le délégataire.



Obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes

Évolution 2012/2013 : - 10,5 %

Nombre d'obsèques (en nombre)



Diminution des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes : 221 en 2013 soit une diminution de - 10,5 % par rapport à 2012, dont 58 dans les Hauts-de-Seine, 60 dans le Val-de-Marne et 103 en Seine-Saint-Denis.

Nombre d'obsèques de jeunes enfants

Évolution 2012/2013 : - 13,1 % (moins de 1 an)
+ 12,5 % (de 1 an à 16 ans)

Nombre d'obsèques de jeunes enfants (en nombre)



Qualité de service

Le programme de rénovation des agences se poursuit

La démarche de certification engagée par le concessionnaire engendre un programme important de rénovation et de réaménagement d'agences qui s'étend sur 3 ans.

Les travaux pour l'année 2013 ont principalement concerné les agences de Boulogne-Billancourt, Clamart, Clichy, Colombes, Sceaux, et Suresnes pour le département des Hauts-de-Seine ; Le Perreux, Fontenay-aux-Roses, Saint-Maur-des-Fossés, et Maisons-Alfort pour le Val-de-Marne.

Enquêtes de satisfaction

Les enquêtes de satisfaction menées par le délégataire par le biais de questionnaires envoyés aux familles permettent de suivre un indice qualité. Au niveau national le taux de retour est de 42,9 % en 2013 (même taux qu'en 2012). L'indice national a baissé de 558 points pour atteindre 7 640 points.

Sur les 4 secteurs de l'Île-de-France, 2 ont vu leurs indices de qualité de service augmenter : le Val-de-Marne (+ 313 points) et la Seine-Saint-Denis (+ 1 874 points) pour atteindre respectivement 5 483 points et 6 458 points. L'indice qualité est en baisse pour les Hauts-de-Seine (- 1 745 points) avec un indice de 5 451 points.

OGF Île-de-France certifié par l'organisme SGS

OGF a mis en place une démarche qualité depuis plusieurs années avec un référentiel de certifications de services.

Le délégataire va poursuivre son partenariat avec l'organisme SGS par la mise en place de visites mystères dans les agences et lors des cérémonies.

Les crématoriums : 4 équipements de proximité au service des familles

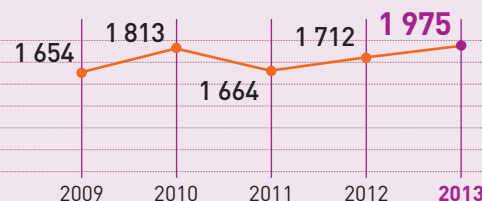
Évolution du nombre
de crémations dans les
4 crématoriums du SIFUREP



MONT-VALÉRIEN À NANTERRE

Mont-Valérien à Nanterre

Évolution 2012/2013 : + 15,3 %



VAL-DE-BIEVRE À ARCUEIL

Val-de-Bievre à Arcueil

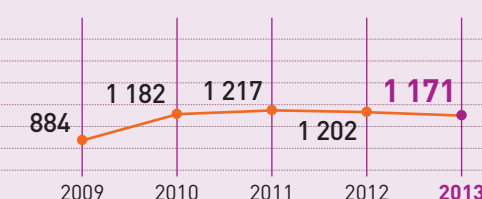
Évolution 2012/2013 : + 1,1 %



PARC À CLAMART

Parc à Clamart

Évolution 2012/2013 : - 2,5 %



CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Champigny-sur-Marne

Évolution 2012/2013 : + 8,3 %





Légère augmentation du taux de crémation en Île-de-France

En Île-de-France 21 648 crémations ont été réalisées en 2013 contre 21 348 crémations en 2012 soit une augmentation de presque 1,5 %.

Le total des crémations en Île-de-France représente 29 % des décès, il reste toujours inférieur au taux national estimé à 33 %.

Le rôle du SIFUREP

Pour répondre à l'augmentation de la crémation, le syndicat a négocié 4 contrats de délégation de service public (Mont-Valérien à Nanterre, Val-de-Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart et Champigny-sur-Marne), pour répondre aux besoins des familles en équipements de proximité.

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a en charge le contrôle de l'activité des délégataires pour le compte des collectivités adhérentes (négociation et contrôle des tarifs appliqués, contrôle de la qualité de service). **Les familles peuvent ainsi bénéficier d'équipements de proximité et d'un service public funéraire de qualité.**

Le rôle des délégataires

À l'issue de procédures de délégation de service public, des conventions de concession ont été signées avec :

- la société OGF pour les crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre et du Parc à Clamart ;
- la société G2F pour le crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil ;
- la Société d'économie mixte funéraire de la Ville de Paris pour le crématorium de Champigny-sur-Marne.

Les délégataires de chaque crématorium ont assuré la construction et l'aménagement de ces équipements. Ils en assurent aujourd'hui l'exploitation. Ils ont pour principale mission de garantir la continuité du service public. Ils rendent compte de leurs activités au SIFUREP et doivent respecter l'égalité entre tous les usagers et ouvrir l'accès aux équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées.





Temps de mémoire : un hommage rendu aux défunts

Dans les 4 crématoriums gérés par le syndicat, des « temps de mémoire » sont organisés chaque année en période de la Toussaint. Ces journées du souvenir ont pour but d'accompagner les familles qui ont perdu un proche dans l'année et choisi la crémation.

Il s'agit d'un moment privilégié de recueillement, mais aussi d'échanges entre familles, structures gestionnaires, représentants du SIFUREP et représentants d'associations.

Les familles sont de plus en plus nombreuses à y participer par un geste symbolique, en apportant un objet personnel, en lisant des textes ou simplement en citant le nom de leurs défunts.

Un environnement musical permet à chacun de se remémorer le souvenir des disparus.

Le 1^{er} novembre se sont déroulées les cérémonies des temps de mémoire aux crématoriums de Champigny-sur-Marne et du Mont-Valérien à Nanterre. À Champigny, le temps de mémoire a été précédé de l'inauguration de l'extension du jardin du souvenir. Les cérémonies aux crématoriums du Parc à Clamart et du Val-de-Bièvre à Arcueil ont respectivement eu lieu les samedis 9 et 16 novembre.



Qualité de service

Aux crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, des registres sont mis à la disposition des familles et du public pour recueillir leurs appréciations sur la qualité des services et des prestations proposées et exécutées lors de la crémation.

Afin de s'assurer du respect continu des engagements qualité pris vis-à-vis des usagers des crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, une démarche de certification de services a été engagée par OGF et G2F. À l'issue d'audits réguliers, réalisés par l'organisme certificateur SGS ICS, les trois crématoriums ont obtenu la certification Qualicert le 14 janvier 2014.

Le crématorium de Champigny, quant à lui, a reçu en 2013 328 questionnaires qualité (soit un taux de retour de 42,25 %). La qualité de la cérémonie est jugée « bien » voir « très bien » à 97 %, le savoir-faire et compétences du maître de cérémonie atteint 96 %. Le taux de satisfaction est jugé « favorable » à 99 %.

Élimination des déchets métalliques

Dans un souci d'écologie, des avenants aux contrats de concessions ont été signés en 2011 concernant la récupération des métaux résultants des crémations.

Pour les crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, la collecte et l'élimination des déchets métalliques issus des crémations ont été effectuées par la société Propolis en 2013. À ce titre, les trois crématoriums disposent de conteneurs spécifiques dédiés au stockage des déchets. OGF s'engage à reverser l'intégralité des fonds obtenus par la récupération à La Fondation de France – Fondation OGF pour soutenir des projets d'intérêt général dans le domaine du funéraire (accompagnement, fin de vie ou aide aux endeuillés...).

Le crématorium de Champigny-sur-Marne reverse, quant à lui, intégralement les revenus financiers liés à ce traitement à la Fondation SFVP, sous l'égide de la Fondation de France.

1^{er} Novembre 2013 : Inauguration du nouveau jardin du souvenir au crématorium de Champigny en présence de Dominique ADENOT, Maire, Vice-président du SIFUREP, de Jean-Pierre PAUTRAT, Vice-président du SIFUREP et Marinette BACHE, Présidente de la SEM Funéraire de la Ville de Paris.



Nouveaux systèmes de filtration : tous les crématoriums seront mis aux normes en 2014 avec 4 ans d'avance sur la législation

L'arrêté du 28 janvier 2010 fixe les nouveaux seuils maximaux de rejet de polluant dans l'atmosphère par les crématoriums. Cet arrêté implique de mettre en place de nouveaux systèmes de filtration avant le 16 février 2018.

Pour les crématoriums de Clamart, Arcueil et Nanterre, trois avenants aux contrats de concession ont été approuvés lors du comité syndical impliquant :

- une prolongation de la durée de la délégation de 6 ans pour le crématorium de Clamart. Le contrat prendra fin au 31 janvier 2031 au lieu du 31 janvier 2025. Une augmentation des tarifs de crémation est également prévue ;
- une prolongation de la durée de la délégation de 3,5 ans pour le crématorium d'Arcueil, dont le contrat prendra fin au 30 octobre 2021. Aucune augmentation des tarifs n'est prévue ;
- une prolongation de 6 ans de la durée de la délégation (soit jusqu'au 27 juin 2023), pour le crématorium de Nanterre ainsi qu'une augmentation des tarifs de crémation pour faire face aux investissements liés à la mise aux normes en matière de filtration ainsi qu'à la création d'une nouvelle salle de cérémonie rendue nécessaire par l'augmentation de la fréquentation de cet équipement.

Les travaux sont terminés pour les crématoriums du Val-de-Bièvre à Arcueil (mars 2014) et du Parc à Clamart (juin 2014). Les travaux ont commencé en juin 2014 pour le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre. La mise en service est prévue début 2015.

- Un avenant au contrat de concession entre le SIFUREP et la SEM funéraire de la Ville de Paris a été approuvé par le comité syndical du 13 juin 2013 pour permettre au crématorium de Champigny-sur-Marne de mettre aux normes le système de filtration. Une augmentation progressive des tarifs du crématorium est prévue sans allongement de la durée.

Les travaux de mise aux normes du crématorium de Champigny-sur-Marne ont été achevés en 2014. L'inauguration s'est déroulée le 25 septembre 2014.



Schéma régional des crématoriums

Le sénateur Jean-Pierre Sueur, Président de la Commission des lois, a déposé le 18 décembre 2013 une proposition de loi visant à instaurer un schéma régional pour les crématoriums. Cette proposition a été votée à l'unanimité par le Sénat le 27 mai 2014.

Elle prévoit que la création, l'implantation géographique et l'extension des crématoriums soient conformes à un schéma régional arrêté par le Préfet de région après avis du Conseil régional et des intercommunalités compétentes, révisable tous les 5 ans. Un délai de deux ans a été octroyé pour l'adoption des premiers schémas.



Crématorium du
Mont-Valérien à Nanterre

Suite à la procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP pour la construction et l'exploitation du crématorium de Nanterre, la convention de concession a été attribuée le 7 juillet 1997 à la société OGF. L'activité du crématorium du Mont-Valérien a débuté en 1999.

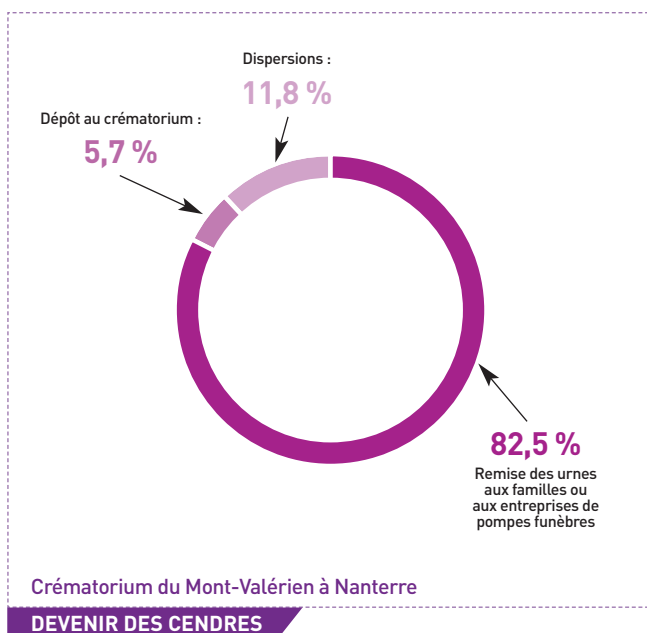
Le nombre de crémations réalisé sur les deux fours s'élève à **1975 (soit +15,3 % par rapport à 2012)**. Cette activité place le crématorium du **Mont-Valérien en 3^e position en Île-de-France avec 8 % des crémations**, derrière ceux du Père-Lachaise et de Saint-Ouen l'Aumône.

Le crématorium est géré par 4 personnes.

Du fait de la mise à disposition gratuite du terrain par la ville de Nanterre, les familles des défunts domiciliés dans les communes adhérentes au SIFUREP bénéficient d'un tarif privilégié (- 13,42 %) pour une crémation adulte.

Aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **851 202 €**.
- Le résultat net s'élève à **157 603 €**.



Crématorium du
Val-de-Bièvre à Arcueil

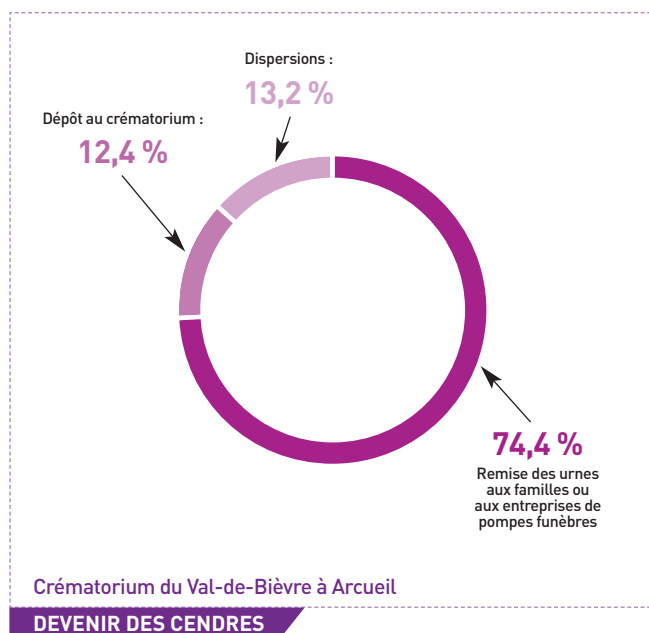
La construction et l'exploitation de l'équipement ont été confiées par le syndicat à la société G2F, suite à une procédure de délégation de service public. La convention de concession a été signée le 5 avril 2000. Cet équipement est ouvert depuis 2002.

Le nombre de crémations réalisé sur les deux fours s'élève à **1289 (+1,1 % par rapport à 2012)**. Ce qui fait du crématorium du **Val-de-Bièvre le 8^e en Île-de-France avec 6 % des crémations** pour l'année 2013.

L'équipe du crématorium est composée de 3 personnes à temps complet et deux à temps partiel.

Aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **676 813 €**.
- Le résultat net s'élève à **51 384 €**.





Crématorium du Parc à Clamart

Suite à une procédure de délégation de service public, la convention de concession a été signée avec OGF le 26 novembre 2004 et est entrée en vigueur le 1^{er} février 2005.

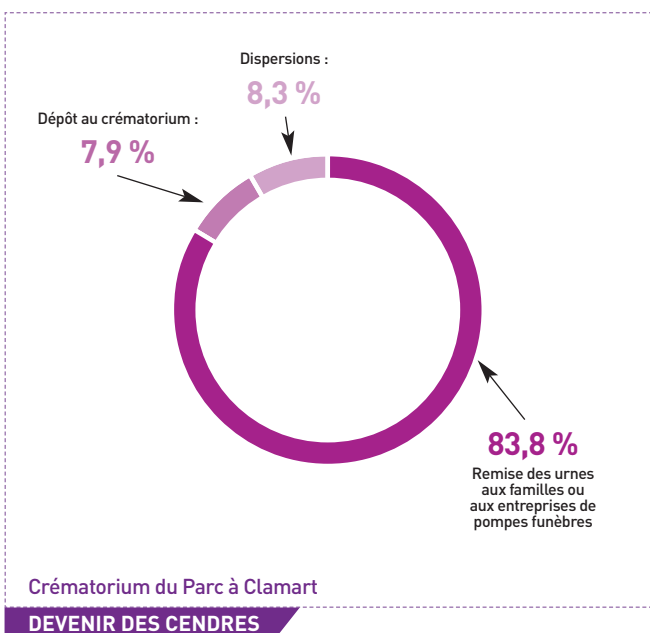
Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007. Il est situé à l'entrée du cimetière intercommunal du **Parc à Clamart**, œuvre de l'architecte Robert Auzelle et inscrit à l'inventaire des Monuments historiques.

1171 crémations ont été effectuées (soit - 2,5 % par rapport à 2012), ce qui fait du crématorium du **Parc à Clamart** le **9^e en Île-de-France** pour l'année 2013 avec **5,4 % des crémations**.

L'équipe du crématorium est composée de trois personnes à temps complet et deux à temps partiel.

Aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **616 149 €**.
- Le résultat net s'élève à **87 089 €**.



Crématorium de Champigny-sur-Marne

La Société d'économie mixte funéraire de la Ville de Paris s'est vu confier, suite à une procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP, la charge de la construction et l'exploitation du crématorium de **Champigny-sur-Marne**. La convention de concession a été signée le 7 juillet 2005 et est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2005. Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007.

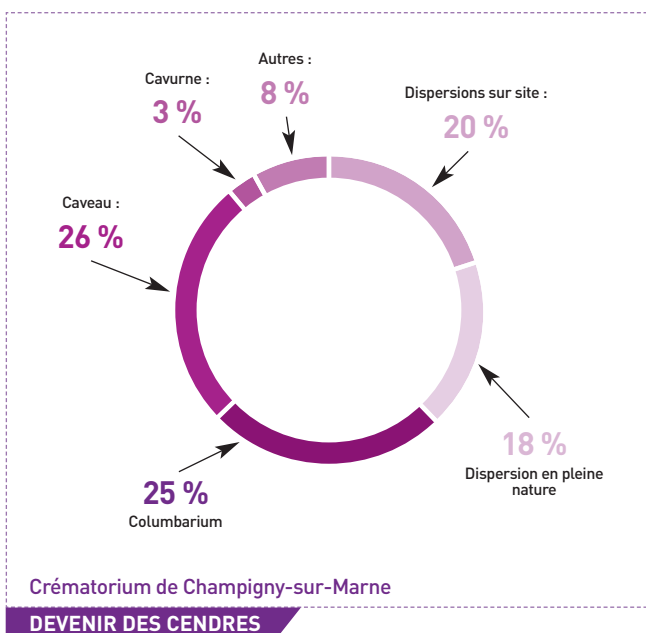
Le nombre de crémations réalisées s'élèvent à **1 557 (soit + 8,3 % par rapport à 2012)**, ce qui fait du crématorium de **Champigny-sur-Marne** le **4^e en Île-de-France** pour l'année 2013 avec **8 % des crémations**, juste derrière ceux du Père-Lachaise, de Saint-Ouen l'Aumône et de Nanterre.

Le crématorium est géré par une équipe de trois personnes.

Le 1^{er} novembre, lors de la cérémonie des temps de mémoire a eu lieu **l'inauguration de l'extension du jardin cinéraire** qui propose une nouvelle aire de dispersion des cendres. Une seconde aire permet de mettre à disposition des familles des rosiers du souvenir, arbustifs ou tiges.

Aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **936 200 €**.
- Le résultat net s'élève à **127 300 €**.





Les chambres funéraires

Chambre funéraire de Nanterre

Contrat de délégation de service public signé le 3 juillet 2007 avec OGF, après mise en concurrence.

- Durée : **22 ans**.
- **1 453 admissions en 2013**
(soit une augmentation de 6,7 %).
- Durée moyenne du séjour : **5,86 jours**.
- **Équipe de 5 personnes** à temps complet et une personne d'astreinte, disponible en dehors des heures d'ouverture.
- Chiffre d'affaires : **480 217 €**.
- Résultat net : **48 466 €**.

La chambre funéraire de Nanterre comprend :

- des locaux ouverts au public avec un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, 6 salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 28 cases réfrigérées, 4 tables réfrigérantes.

Nombre annuel d'admissions

Évolution 2012/2013 : **+ 6,7 %**



Qu'est ce qu'une chambre funéraire ?

Une chambre funéraire accueille les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation.

Le rôle du SIFUREP

Le SIFUREP, en tant qu'autorité concédante, contrôle la qualité de service dans les chambres funéraires de Montreuil-sous-Bois et de Nanterre auprès du délégataire (société OGF) pour le compte des collectivités adhérentes. Le syndicat négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et une disponibilité des équipements 24 heures sur 24.

Le rôle du délégataire

Le délégataire assure auprès des usagers un service comprenant au minimum :

- l'admission des corps et des cercueils ;
- la conservation des corps et des cercueils ;
- l'accueil des familles ;
- l'accueil des entreprises funéraires habilitées.

Ce service peut être complété, à la demande des familles, par les services suivants :

- la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire ;
- la présentation des corps et des cercueils en salon privé.

Chambre funéraire de Montreuil-sous-Bois

Contrat de délégation de service public signé le 19 décembre 2007 avec OGF après mise en concurrence.

- Durée : **22 ans**.
- **747 admissions en 2013**
(soit augmentation de 5,2 %).
- Durée moyenne du séjour : **5,55 jours**.
- **Équipe de 2 personnes** à temps complet et appui des agents du secteur de la Seine-Saint-Denis. Une personne d'astreinte, disponible en dehors des heures d'ouverture.
- Chiffre d'affaires : **285 430 €**.
- Résultat net : **- 40 134 €**.

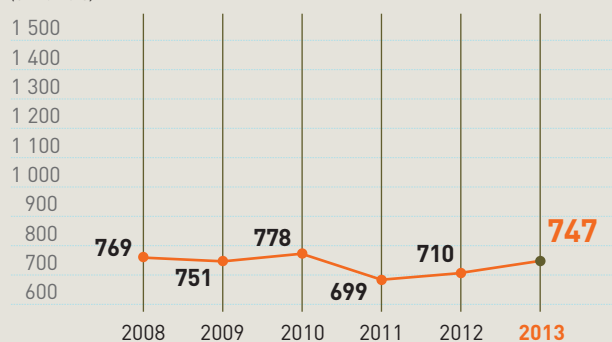
La chambre funéraire de Montreuil-sous-Bois comprend :

- des locaux ouverts au public comprenant un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, une salle de cérémonie, 4 salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 21 cases réfrigérées.

Nombre annuel d'admissions

Évolution 2012/2013 : **+ 5,2 %**

(en nombre)



Liste des délégués

(au 15 juillet 2014)

ALFORTVILLE

- CRESPIEN Jacques
- MAURIER Christiane - Conseillère Municipale

ANTONY

- COTTENCEAU Armelle - Maire-adjointe
- LEMMET Maryse - Conseillère Municipale

ARCUEIL

- METAIRIE Christian - Vice-président - Premier Maire-adjoint
- RANSAY Christiane - Maire-Adjointe

ASNIERES-SUR-SEINE

- AESCHLIMANN Marie-Dominique - Maire-adjointe
- BLEU Jean-Claude - Conseiller Municipal

AUBERVILLIERS

- PLEE Eric - Conseiller Municipal
- VALLY Sophie - Maire-adjointe

BAGNEUX

- SEISEN Nadia - Maire-adjointe
- GABIACHE Claire - Conseillère Municipale

BAGNOLET

- AKROUR Brahim - Maire-adjoint
- COMBES Hervé - Conseiller Municipal

BOBIGNY

- LEVEQUE Isabelle - Maire-adjointe
- AIROUCHE Kahina - Maire-adjointe

BOIS-COLOMBES

- CHAUMERLIAC Gilles - Maire-adjoint
- VINCENT Henri - Maire-adjoint

BONDY

- VIOIX Michel - Premier Maire-adjoint
- BERNIERES Claudine - Maire-adjointe

BONNEUIL-SUR-MARNE

- MAZARI Mohamed - Conseiller Municipal
- ANDRIEU Nathalie - Maire-adjointe

BOULOGNE-BILLANCOURT

- TELLINI Philippe - Maire-adjoint
- CORNET-RICQUEBOURG Emmanuelle - Conseillère Municipale

BOURG-LA-REINE

- SCHOELLER Françoise - Maire-Adjointe
- BARBAUT Virginie - Conseillère Municipale

CACHAN

- TUPRIE Bernard - Conseiller Municipal
- ROBIN Pierre-Yves - Conseiller Municipal

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- FAUTRE Christian - Vice-président - Premier Maire-adjoint délégué
- COCQ François - Maire-adjoint

CHARENTON-LE-PONT

- LYET Valérie - Conseillère Municipale
- LEHOUT-POSMANTIER Chantal - Maire-Adjointe

CHATENAY-MALABRY

- DEBROSSE Gilles - Conseiller Municipal
- PUYFAGES Tatiana - Conseillère Municipale

CHEVILLY-LARUE

- BLAS Patrick - Maire-adjoint
- RIGAUD Hermine - Maire-adjointe

CHOISY-LE-ROI

- THIAM Moustapha - Conseiller Municipal
- ARNAUD Anne-Marie - Conseillère Municipale

CLAMART

- MILCOS Jean - Conseiller Municipal
- COSCAS Yves - Maire-adjoint

CLICHY-LA-GARENNE

- VIE Patrick - Conseiller Municipal
- BRACHET Jean-Luc - Conseiller Municipal

COLOMBES

- BOLUFER Jean-Paul - Maire-adjoint
- LORRAIN Jean - Conseiller Municipal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATILLON MONTROUGE

- LAURENT Jean - Maire-adjoint
- BATAILLE Anne-Christine - Maire-adjointe
- SCHOSTECK Jean-Pierre - Vice-Président
- BOUCHEZ Antoine - Conseiller Communautaire

COURBEVOIE

- KOSSOWSKI Jacques - Président - Député-Maire
- LIMOGE Marie-Pierre - Première Maire-adjointe

CRETEIL

- PAUTRAT Jean-Pierre
- ROCHE Serge - Conseiller Municipal

DRANCY

- DACHIVILLE Romain - Maire adjoint
- COCOZZA Merzouba - Conseillère Municipale

DUGNY

- BORDES Gérald - Conseiller Municipal
- CLAVEL Michel

EPINAY-SUR-SEINE

- BLIN Sylvie - Vice-présidente - Maire-adjointe
- BOURDI Salah-Eddine - Maire-adjoint

FONTENAY AUX ROSES

- PORCHERON Jean-Claude - Conseiller Municipal
- MORIN Michèle-Elizabeth - Conseillère Municipale

FONTENAY-SOUS-BOIS

- DAMIANI-ABOULKHEIR Loïc - Maire-adjoint
- AVOGNON ZONON Clémence - Maire-adjointe

FRESNES

- PERRIGAULT Alain - Maire Adjoint
- ADDA Bent Nebi - Conseillère Municipale

GENNEVILLIERS

- MERIOT Olivier - Maire-adjoint
- COMELLEC-BADSI Morgane - Conseillère Municipale

GENTILLY

- DAUDET Patrick - Premier Maire-adjoint
- BRAND Pascal - Maire-adjoint

ISSY-LES-MOULINEAUX

- GOUZEL Marie-Auguste - Vice-président - Conseiller Municipal délégué
- RADENNE Jean-Marc - Conseiller Municipal

IVRY-SUR-SEINE

- PETER Séverine - Maire-adjointe déléguée
- LESENS Evelyne - Conseillère Municipale

JOINVILLE-LE-PONT

- CHERY Jeannine - Maire-adjointe
- REUSCHLEIN Liliane - Conseillère Municipale

LA COURNEUVE

- HOEN Michel - Conseiller Municipal
- KENOUCHE Touatia - Conseillère Municipale

LA GARENNE-COLOMBES

- AUTAIN Olivier - Conseiller Municipal
- ZACAROPoulos Laurent - Conseiller Municipal

L'HAY-LES-ROSES

- JEANBRUN Vincent - Maire
- GAVRIL Catherine - Maire adjointe

L'ÎLE SAINT-DENIS

- FRANÇOIS Alain - Conseiller Municipal
- MARIOTTE Sophie - Conseillère Municipale

LA QUEUE-EN-BRIE

- NOVEL Robert - Conseiller Municipal
- ZEMB Bastien - Conseiller Municipal

LE BLANC-MESNIL

- CERRIGONE Christine - Première Maire-adjointe
- MEIGNEN Thierry - Maire

LE BOURGET

- ROUE Martine - Maire-adjointe
- GITENAY Marie-Thérèse - Maire-adjointe

- Délégués titulaires
- Membres du bureau
- Délégués suppléants

LE KREMLIN-BICETRE

- POISAT Carole - Maire-adjointe
- AMAR Anne-Marie - Conseillère Municipale

LE PERREUX-SUR-MARNE

- CARREZ Gilles - Député-Maire
- ROYER Christel - Première Maire-adjointe

LE PLESSIS-ROBINSON

- PELTIER Christiane - Conseillère Municipale
- PERRIN Jacques - Premier Maire-adjoint

LE PRE-SAINT-GERVAIS

- SADAOUI Saïd - Maire-adjoint
- BRISCAN Manuella - Conseillère Municipale

LES LILAS

- MESLIN Gérard - Conseiller Municipal
- LAGRANGE Christian - Conseiller Municipal

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

- ASSAYAG Sabrina - Conseillère Municipale
- CHOLLET Fabrice - Conseiller Municipal

LEVALLOIS-PERRET

- RAMOND Sylvie - Maire-adjointe
- MOISESCOT Philippe - Conseiller Municipal

MAISONS-ALFORT

- HERVE Catherine - Vice-présidente - Conseillère Municipale
- CADEDDU Jean-Luc - Maire-adjoint

MAISONS-LAFFITTE

- SALIN Marie-Liesse - Maire-adjointe
- COUTANT Ingrid - Conseillère Municipale

MALAKOFF

- KOECHLIN Pierre-François - Conseiller Municipal
- LE GUILLLOU Annick - Conseillère Municipale

MONTREUIL

- VIGNERON Florian - Maire-adjoint
- LE CHEQUER Gaylord - Maire-adjoint

NANTERRE

- HMANI Hassan - Vice-président - Conseiller Municipal
- MARCHAL Patrice - Conseiller Municipal

NOGENT-SUR-MARNE

- MARTINEAU Pascale - Conseillère Municipale
- FOSSÉ Florence - Maire-adjointe

NOISY-LE-SEC

- HAMRANI Karim - Maire-adjoint
- CORDEAU Laurence - Maire-adjointe

ORLY

- FAROUZ Paul - Maire-adjoint
- BESSAMI Dahmane - Conseiller Municipal

PANTIN

- BEN KHELIL Kawthar - Conseillère Municipale
- AMSTERDAMER David - Maire-adjoint

PIERREFITTE-SUR-SEINE

- JOUVENELLE Guy - Vice-président - Conseiller Municipal
- NAVE Edith - Maire-adjointe

PUTEAUX

- LEBRETON Anne-Laure - Conseillère Municipale
- MADRID Raymonde - Conseillère Municipale

RIS-ORANGIS

- GAUTHIER Véronique - Maire-adjointe
- LIGIER Michel - Conseiller Municipal

ROMAINVILLE

- CALSAT Patrice - Maire-adjoint
- GALION Ange - Conseiller Municipal

ROSNY-SOUS-BOIS

- ADJAM HAMMOUR Sabrina - Maire-adjointe
- PINCHON Danielle - Conseillère Municipale

RUNGIS

- WILLEM Béatrice - Première Maire-adjointe
- MORELLI Antoine - Maire-adjoint

SAINT-DENIS

- ZIDANE Chérifa - Maire-adjointe
- GODEFROY Bertrand - Conseiller Municipal

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- VISCARDI Jacqueline - Conseillère Municipale
- CERCLEY Nicole - Première Maire-adjoint

SAINT-OUEN

- BACHELIER-ZUCCHIATTI Brigitte - Maire-adjointe
- MAGRINO Marie-Louise - Conseillère Municipale

SCEAUX

- HOLUIGUE-LEROUGE Roselyne - Conseillère Municipale
- ARNOULD Catherine - Conseillère Municipale

STAINS

- MATHIS Olivier - Premier Maire-adjoint
- DEFREL Mathieu - Conseiller Municipal

SURESNES

- TILQUIN Joséphine - Vice-présidente - Conseiller Municipal déléguée auprès du Maire
- DE LAMOTTE Sophie - Conseillère Municipale

THIAIS

- TORCHEUX Guyline - Maire-adjointe
- MARTINS André - Conseiller Municipal

VALENTON

- SISSLER Hélène - Maire-adjointe
- PERICHON Laurent - Premier Maire-adjoint

VANVES

- BAROIS Daniel - Maire-adjoint
- SAIMPERT Françoise - Maire-adjointe

VILLEJUIF

- LOUDIERE Laurence - Maire-adjointe
- OBADIA Edouard - Maire-adjoint

VILLEMOMBLE

- LE DUVEHAT Pascale - Maire-adjointe
- CAPDEVILLE Gaëtan - Conseiller Municipal

VILLENEUVE-LA-GARENNE

- CROZZOLO Jean-François - Conseiller Municipal
- LACAZE Emilie - Conseillère Municipale

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- HENRY Daniel - Premier Maire-adjoint
- KNOPFER Charles - Maire-adjoint

VILLEPINTÉ

- MARIAGE André - Maire-adjoint
- PERRON Christine - Conseillère Municipale

VILLETANEUSE

- JUSTE Carinne - Vice-présidente - Maire
- LE BIHAN Isabelle - Conseillère Municipale

VITRY-SUR-SEINE

- BEYSSI Philippe - Maire-adjoint
- CHICOT Rémi - Maire-adjoint

Directeur de publication :
Jacques KOSSOWSKI

Comité de rédaction :
Catherine DUMAS - Émilie DEROUEN - Myriam VAILLEAU

Illustrations :
Jean-Luc VALLET, Didier FOURNET, Émilie DEROUEN, Fotolia

Conception et réalisation :
www.tempsreel.info

Impression :
LE REVEREND, certifié Imprim'Vert, garantit la gestion des déchets dangereux en filières agréées. Imprimé sur papier certifié FSC, garantissant un impact réduit sur l'environnement.

Édité en septembre 2014.



ALFORTVILLE • ANTONY • ARCUEIL • ASNIÈRES-SUR-SEINE • AUBERVILLIERS • BAGNEUX • BAGNOLET • BOBIGNY •
BOIS-COLOMBES • BONDY • BONNEUIL-SUR-MARNE • BOULOGNE-BILLANCOURT • BOURG-LA-REINE • CACHAN
• CHAMPIGNY-SUR-MARNE • CHARENTON-LE-PONT • CHÂTENAY-MALABRY • CHEVILLY-LARUE • CHOISY-LE-ROI • CLAMART •
CLICHY-LA-GARENNE • COLOMBES • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTILLON-MONTROUGE • COURBEVOIE • CRÉTEIL
• DRANCY • DUGNY • ÉPINAY-SUR-SEINE • FONTENAY-AUX-ROSES • FONTENAY-SOUS-BOIS • FRESNES • GENNEVILLIERS •
GENTILLY • ISSY-LES-MOULINEAUX • IVRY-SUR-SEINE • JOINVILLE-LE-PONT • LA COURNEUVE • LA GARENNE-COLOMBES
• LA QUEUE-EN-BRIE • LE BLANC-MESNIL • LE BOURGET • LE KREMLIN-BICÊTRE • LE PERREUX-SUR-MARNE •
LE PLESSIS-ROBINSON • LE PRÉ-SAINT-GERVAIS • LES LILAS • LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LEVALLOIS-PERRET
• L'HAY-LES-ROSES • L'ÎLE-SAINT-DENIS • MAISONS-ALFORT • MAISONS LAFFITTE • MALAKOFF • MONTREUIL • NANTERRE •
NOGENT-SUR-MARNE • NOISY-LE-SEC • ORLY • PANTIN • PIERREFITTE-SUR-SEINE • PUTEAUX • RIS-ORANGIS • ROMAINVILLE
• ROSNY-SOUS-BOIS • RUNGIS • SAINT-DENIS • SAINT-MAUR-DE-FOSSÉS • SAINT-OUEN • SCEAUX • STAINS • SURESNES •
THIAIS • VALENTON • VANVES • VILLEJUIF • VILLEMOMBLE • VILLENEUVE-LA-GARENNE • VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
• VILLEPINTE • VILLETANEUSE • VITRY-SUR-SEINE



Tour Gamma B - 193/197 rue de Bercy
75582 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00 - Fax : 01 44 74 31 90
www.sifurep.com